

INTÉRIM TERRITORIAL

Une prestation sur mesure, flexible et rapide



Vous avez un agent momentanément absent ? Vous avez besoin de personnel pour un renfort occasionnel ? Le CDG81 met à votre disposition son vivier d'intérimaires afin de vous permettre d'assurer la continuité de service public.

LA MISSION DU CDG81

- ▶ Répondre aux **besoins ponctuels** en personnel des collectivités.
- ▶ **Maintenir la continuité** du service public local.
- ▶ Faire face aux **urgences**.

COMMENT FAIRE APPEL AU SERVICE INTERIM DU CDG81 ?

- 1 Vous recherchez un agent (remplacement d'un congé maladie, surplus de travail, emploi saisonnier...).
- 2 Vous transmettez votre besoin au service intérim du CDG81 via la fiche de demande de mission.
- 3 Le service intérim recherche et sélectionne des candidat-es à vous proposer.
- 4 Vous validez la proposition de recrutement.
- 5 Le service intérim gère et assure le suivi administratif de la personne recrutée.
- 6 La personne contractuelle recrutée est un agent employé par le CDG81, qui est mis à disposition de votre collectivité. Il est sous votre autorité hiérarchique.

DES AGENTS IMMÉDIATEMENT OPÉRATIONNELS

Le vivier d'intérimaires du CDG81 est composé de **personnes expérimentées aux métiers des collectivités** (agents titulaires en disponibilité, lauréats de concours en attente de nomination, agents lauréats du Diplôme d'Établissement des Métiers de l'Administration Territoriale ou du Parcours Secrétaire général de Mairie).

Ces personnes ont été choisies pour intégrer l'intérim car disposant de **compétences administratives** (secrétariat de Mairie, comptabilité, ressources humaines), **techniques** (agent polyvalent, d'entretien, cantine, espaces verts, etc.), **médico-sociales** ou encore d'**animation** (ATSEM, animateur).

LES AVANTAGES DU SERVICE INTÉRIM TERRITORIAL

- **Gain de temps** sur la sélection et la gestion des agents.
- Agents opérationnels immédiatement.
- **Allègement des formalités de gestion administrative** car prises en charge par le CDG : (contrat de l'agent, DPAE, attestations France Travail, etc.).
- Sécurité juridique et financière (prise en charge des risques chômage et maladie).
- Un fonctionnement **sur mesure** (prolongation de la mission, modification des horaires au besoin).

MODALITÉS D'ADHÉSION AU SERVICE

- Avoir délibéré pour adopter la convention unique d'adhésion aux missions facultatives du CDG81. Cette adhésion est gratuite, d'une durée illimitée et ne vous engage pas.
- Adresser à interim@cdg81.fr votre demande et renvoyer la fiche de demande de mission temporaire complétée.
- Après validation de la candidature, vous devez signer et renvoyer au CDG81 la convention propre à la mission.



Une question ? Contactez le CDG81 !

Service intérim

05 63 60 16 52 | interim@cdg81.fr



Retrouvez toutes
nos missions et
accompagnements sur

www.cdg81.fr